

APRES LE SUCCES DU 9 MARS TOUS EN GRÈVE LE 31 MARS

Les retouches annoncées par Valls ne changent rien

RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL

Le Gouvernement a décidé de présenter le 24 mars au Conseil des Ministres, son projet de loi Travail, transformant totalement le droit du travail. Ce projet légèrement modifié, constitue une provocation pour le monde du travail, il remet en cause la finalité même du code du travail : PROTEGER LES SALARIES.

			RETIRÉE Les apprentis mineurs pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine	MODIFIÉE Le dispositif « forfaits-jours », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, est étendu
MODIFIÉE Modulation du temps de travail sur... 3 ans !	MODIFIÉE En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire	Une mesure peut être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats	Moins d'indemnités pour les malades et les accidenté-e-s licencié-e-s	Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques
Temps partiel : des heures complémentaires moins payées	Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail	Congés payés : des changements de dates au dernier moment rendus possibles	Les Négociations annuelles sur les salaires pourront être organisées tous les 3 ans	Après un accord, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié
Des horaires pouvant être modifiés 3 jours à l'avance pour les temps partiels	Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées	La visite médicale d'embauche transformée en une... visite d'information	La durée de congé en cas de maladie ou de handicap d'un-e proche n'est plus garantie par la loi	La loi facilite les licenciements en cas de transfert d'entreprise
Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos	Par simple accord on peut passer de 44h à 46h de travail maximum	Licenciement économique déclaré nul : baisse des indemnités pour les salarié-e-s	Les accords d'entreprise auront maintenant une durée de 5 ans maximum	Changement de mission des médecins du travail

Nous avons été plus de 1500 manifestants dans le Lot, le 9 mars dernier, et des milliers de jeunes se sont mobilisés partout en France le 17 mars. Pour obtenir le **retrait** du projet, la **CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES**, appellent tous les salariés du Privé et du Public, des petites et grandes entreprises, les précaires, les privés d'emplois, les jeunes, les retraités à se mobiliser massivement **par la grève et dans la rue**.

MANIFESTATIONS du LOT:

CAHORS : 13h30 Départ place Mitterrand (stand restauration sur place dès 12h30)

FIGEAC : 14h30 Départ devant lycée Champollion

Biars sur Cère : 11h30 rassemblement devant la mairie